

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 17 mai 2022

Date d'affichage 17 mai 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 20 (+ 9 procurations)  
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220523-2022\_05\_23\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-TROIS MAI à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN.

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie DENONELLE (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Edith ALIX), M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE POUR UNE SONORISATION A LA SALLE ATHENA**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le courriel en date du 10 mars 2022 demandant aux collectivités de fournir les documents pour le fonds de concours,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que le Centre culturel Athéna est une salle aux caractéristiques techniques professionnelles lui permettant d'être un pôle accueillant des spectacles vivants sur le territoire.

**Considérant** qu'aujourd'hui le système de sonorisation ne répond plus aux exigences techniques des productions et aux normes environnementales. Un plan d'investissement sur deux ans et en deux phases est donc envisagé afin de le renouveler.

**Considérant** que pour financer la première phase il est prévu de demander une subvention auprès de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 12 500 €.

<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Opération</b>		<b>SUBVENTIONS/DOTATIONS SOLLICITÉES</b>	<b>18 000,00 €</b>
Acquisition et installation d'une diffusion salle composée d'enceintes, amplificateurs, filtres, câblage et accroche du système	60 000,00 €	Conseil départemental	18 000,00 €
		Fonds de concours CCHS (divers)	12 500,00 €
		<b>AUTOFINANCEMENT COMMUNAL</b>	<b>29 500,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL RECETTES HT</b>	<b>60 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à solliciter auprès des services de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise l'aide maximum au titre de cet investissement dans un système de sonorisation au Centre culturel Athéna,

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**